



FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

Organisme de formation : Agrément numéro 93.06.04.69.506

- ✍ Règlement du diplôme
- ✍ **Livret de présentation de la formation**
- ✍ Livret de suivi de formation

LIVRET DE PRESENTATION DE LA FORMATION

ACCOMPAGNATEUR - ANIMATEUR – MONITEUR DELTA OU PARAPENTE

Fédération Française de Vol Libre 2006
Tous droits de reproduction réservés
Fédération Française de Vol Libre 4 Rue de Suisse 06000 NICE France
Fax : (33)(0)4 97 03 82 83 E-mail : ffvl@ffvl.fr

PRESENTATION DE LA FORMATION

1 Exigences préalables à l'entrée en formation

Brevet de Pilote Confirmé
Qualification Biplace pour l'Animateur de club parapente

2 Exigences minimales préalables à la mise en situation de l'élève-moniteur

AFPS (pour 2006 exigible seulement pour la certification)
Avoir validé l'UC 2 de l'UF enseignement

Et :

Ec d'animer une séance dans le cadre fixé par un moniteur
Ec de préparer le matériel
Ec de prendre en charge un groupe
Ec de rappeler la réglementation et les règles de sécurité
Ec d'utiliser les outils pédagogiques de guidage
Ec de veiller à l'évolution des conditions
Ec de faire un cours théorique en relation avec la séance
Ec de faire un bilan de sa séance

3 Coursus de formation

Les qualifications d'accompagnateur et d'animateur de club constituent à la fois des qualifications indépendantes et des paliers de certification intermédiaires.

Positionnement à l'entrée en formation, allègements possibles de formation
UF A1 / Accompagnement
Statut d'accompagnateur de club
Stage d'observation
UFA2 / Animation
Statut d'animateur de club
UF B / Enseignement
Statut d'élève moniteur
Stage pratique
Examen final
Statut de moniteur fédéral

4 Organisation des contenus de formation et évaluation des UC

Les contenus de formation

Le regroupement des Unités de Compétences peut se concevoir en grand domaines ou modules de formation.

Ces modules sont répartis dans les temps de formation « en centre » ou en stage.

Les UC sont validées pour certaines en cours de formation ou lors d'un examen séparé du temps de formation.

Les temps d'expérience sur le terrain réalisés sous la responsabilité d'un conseiller de stage font partie intégrante du cursus permettant l'accès progressif aux savoir faire.

Mt : *Technique et sécurité*

Mp : *Pédagogie*

Mc : *Cadre de pratique*

Chacun de ces modules est décliné au niveau des 3 étapes successives du cursus balisé par les qualifications d'accompagnateur et d'animateur de club.

Les modes de validation des UC

Les unités de compétences peuvent être validées selon trois modes distincts :

Le contrôle en cours de formation (CCF) :

Réalisé par les formateurs, il permet de valider certaines UC au fil de la formation et des situations d'apprentissage. Le candidat montre dans la situation de formation ou à l'occasion d'évaluations ponctuelles, qu'il possède les compétences à acquérir.

Le rapport d'expérience associé à un entretien :

La validation est différée par rapport au temps de formation. Les compétences sont travaillées à l'occasion de l'expérience pratique sous tutelle, donnant lieu à la rédaction d'un rapport. L'entretien confirme ou non, l'acquisition des compétences attendues.

L'évaluation est réalisée par le jury.

L'étude de cas :

L'épreuve est séparée du temps de formation, elle fait appel à l'expérience du candidat, ou à ses facultés d'adaptation, elle permet de valider les compétences par le traitement théorique d'une situation "imposée". L'évaluation est réalisée par le jury.

Ces modalités peuvent être utilisées séparément ou de façon complémentaire.

La certification

Le diplôme est délivré au candidat lorsque toutes les Unités de Compétences sont validées. Seule la Direction Technique Nationale de la FFVL peut effectuer cette procédure.

Les prérogatives liées aux diplômes fédéraux ne prennent effet qu'après la certification.

5 Présentation des unités de formation

UF A1 : Accompagnement		48H / 6J
Mt A 1 Objectif principal : Ec de mettre en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité		22h
Mp A 1 Objectif principal : Ec de préparer et conduire une action d'accompagnement		22h
Mc A 1 Objectif principal : Ec de se situer au sein du milieu du vol libre et participer au fonctionnement d'un club		4h
CCF, possibilité de solution personnalisée		

STATUT D'ACCOMPAGNATEUR DE CLUB

STAGE D'OBSERVATION		
Objectif principal : Ec de rendre compte d'une action pédagogique		16H 1WE

UF A2 : Animation		24H / 3J
Mp A 2 Objectifs principaux : Ec de préparer et conduire une action d'animation et de découverte		18h
Mt A 2 Objectif principal : Ec d'expliciter et d'analyser les gestes techniques du niveau blanc		4h
Mc A 2 Objectif principal : Ec de contribuer au développement de l'activité au sein d'un club et liaison avec l'école		2h
CCF, possibilité de solution personnalisée.		

STATUT D'ANIMATEUR DE CLUB

UF B : Enseignement

96H / 12J

Mp B

Objectifs principaux :

Ec de préparer et conduire une action pédagogique
Ec d'encadrer un groupe d'élèves jusqu'au niveau bleu

50h

Mt B

Objectif principal :

Ec de mettre en oeuvre les moyens permettant la pratique d'élèves en sécurité

36h

Mc B

Objectif principal :

Ec de relayer le discours fédéral et inscrire son action dans le cadre d'une structure

10h

Validation des connaissances théoriques liées à l'UC1

Validation des compétences techniques

Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

STATUT D'ELEVE MONITEUR FEDERAL

STAGE PRATIQUE sous la responsabilité d'un Conseiller de Stage

Objectif principal :

Ec d'accéder progressivement à l'autonomie et la responsabilité sur les postes d'enseignement
Ec de s'inscrire dans le fonctionnement d'une structure
Ec de rendre compte de sa pratique
Evaluation et/ou avis du conseiller de stage sur les compétences acquises
Prolongation éventuelle du stage

120H
min.

EXAMEN FINAL

Objectif principal :

Ec de formaliser et analyser sa pratique
Entretien portant sur le rapport d'expérience
Etude de cas
Validation des UC 3, 4, 5 et 6

Attester d'un niveau minimal de pratique en vol de performance :
Cette partie de l'UC 2 peut être validée lors de la formation ou reportée à l'examen final sous forme de points compétition à cumuler.

1J

1h
1h

STATUT DE MONITEUR FEDERAL

BILAN DES VOLUMES DE FORMATION

UF A1 Accompagnateur	6 j	48 h
Observation	2 j	16 h
UF A2 Animateur	3 j	24 h
UF Enseignement	12 j	96 h
Stage en situation	15 j	120 h
Examen	1 j	2 h
Total	39 j	304 h

Total : 21 jours de formation en centre, 2 jours d'observation, 15 jours d'expérience pratique, 1 jour d'examen

6 Le stage pratique

Il s'agit d'une expérience en situation de 120 heures minimum réalisée dans le cadre des activités d'une école française de vol libre.

Objectif du stage : expérimenter les acquis de la formation, construire ou confirmer les premières expériences en situation, sous la responsabilité du conseiller de stage.

Durée : les 120 heures sont étalées sur une période minimum de 3 semaines, et peuvent être réalisées sur des week-ends ou des journées séparées.

Contenu : l'élève-moniteur n'est pas en autonomie complète, mais sous la responsabilité pédagogique de son conseiller de stage. Il est d'abord en situation d'observateur et doit accéder progressivement à l'autonomie sur les différents postes d'encadrement.

Rôle du conseiller de stage : accompagner l'élève moniteur dans la construction de son expérience, dans les trois domaines abordés en formation.

Convention : elle est signée pour une période donnée entre le stagiaire, le conseiller de stage, et le président de la commission formation nationale.

Suivi et validation : le conseiller de stage complète la fiche de stage en situation du livret de suivi. Celle-ci est envoyée avec le rapport d'expérience.

Rapport d'expérience : Il comporte les éléments descriptifs du stage et l'analyse de situations rencontrées. Il sert de support à un entretien avec un jury qui validera ou non les unités de compétence correspondantes. Il est envoyé au secrétariat fédéral un mois avant la date de l'examen final.

7 L'examen final

Epreuves

Si le rapport d'expérience est l'occasion de formaliser et d'analyser sa pratique d'enseignant, il a surtout pour but de faire un bilan personnel en fin de formation. Il se déroule en deux temps :

1/ Entretien portant sur le rapport d'expérience : 1h

2/ Etude de cas : 1h

Cette étude de cas, tirée au sort parmi plusieurs situations habituellement rencontrées doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à gérer les situations pouvant mettre en jeu l'intégrité physique et morale des pratiquants dont il aura la charge dans son activité de moniteur. Elle présente une situation d'incident ou d'accident survenue au cours d'une séquence d'enseignement.

Durée : 30 minutes de préparation, 15 minutes d'exposé suivi de 15 minutes d'entretien.

Ces deux épreuves visent à la validation des UC 3, 4, 5 et 6.

Attestation du niveau de pratique

Lors de l'examen final, le candidat doit attester d'un niveau minimum de pratique en vol de performance. Ce niveau est fixé à un niveau régional, c'est-à-dire celui d'un pilote capable de réaliser sur différents types de sites des vols du type de manches de compétition B.

Cette partie de l'UC 2 peut déjà avoir été validée lors de la formation, si ce n'a pas été le cas, un certain nombre de points en compétition à acquérir aura été déterminé par les formateurs.